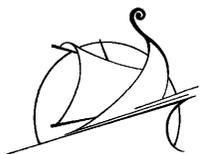


Championnat de France de Tourisme

à EU les 28 et 29 avril 2018

11^{ème} Rassemblement du Drakkar



MOTO CLUB
EU MERS TREPORT



Lieu du rassemblement:

Ville d'EU.

Accueil des motos :

Salle Michel Audiard.

Camping :

Camping Municipal de EU
(du vendredi au lundi midi).



Programme:

Samedi:

14h-19h Accueil et inscriptions des participants

à 14h30 Balade jusqu'au « Site de V1 du Val-Ygot » à Ardouval (76)

ou possibilité d'aller au « Jet (ski) Evènement »
au Tréport ...

21h - 2h Repas avec animation & Remise des récompenses

Dimanche:

8h - 10h Petit déjeuner

10h30 Balade découverte des "trois ville sœurs"

11h30 - 13h Plateau repas

Hébergements:

Offices de tourisme

de EU ☎ 02 35 86 04 68

du Tréport ☎ 02 35 86 05 69

de MERS ☎ 02 27 28 06 46

Ibis Budget

Avenue P&M Curie
80350 Mers

☎ 08 92 68 08 15

☎ 02 35 82 08 87

Bar Brasserie de L'Etoile

(parking privé)

37 Bd Thiers

76260 EU

☎ 02 35 86 14 89

Auberge de jeunesse

Centre des Fontaines

Rue des Fontaines

76260 EU

☎ 02 35 86 05 03

Bungalows 6 places

Camping Municipal du Tréport

☎ 02 35 86 35 47

de 9h à 12 h

Navettes assurées sur
Eu, Mers, Le Tréport
et Criel-sur-mer

Hôtel Le Relais

1 place Albert 1^{er}
76260 EU

☎ 02 35 86 14 88

Centre d'hébergement / Hôtel

Le Château de Chantereine

Rue de Chantereine

76910 Criel sur Mer

☎ 02.35.50.18.46

Bungalows

Camping le Rompval

Blengue – Mers les Bains

☎ 02 35 84 43 21

FEDERATION FRANCAISE
MOTOCYCLISTE



LIGUE MOTOCYCLISTE
de NORMANDIE



MOTO CLUB
EU MERS TREPORT

siège social : Mairie de Eu (76)



Championnat de France de Tourisme
EU les 28 et 29 avril 2018



REGLEMENT PARTICULIER

- Art. 1 Le Moto Club Eu-Mers-Tréport organise à EU (76260), les 28 et 29 avril 2018 un rassemblement motocycliste appelé "11^{ème} Rassemblement du Drakkar".
- Art. 2 Ce rassemblement est ouvert aux pilotes et passagers de 2 roues motorisées et side-cars homologués, assurés et conformes à la réglementation en vigueur.
- Art. 3 Cette étape compte pour le Championnat de France de Tourisme. Seuls les clubs affiliés à la FFM et les participants possédant une licence FFM Tourisme, à jour, pourront prétendre aux différents classements.
- Art. 4 Les classements seront effectués conformément aux règlements Tourisme de la FFM.
- Art. 5 Le parcours pour accéder sur le lieu du rassemblement (Salle Michel Audiard à Eu) sera fléché à partir des principales entrées de Eu.
- Art. 6 L'accueil et les contrôles d'arrivée seront ouverts le samedi de 14h à 19h. Les concurrents se présentant hors de cet horaire ne pourront prétendre aux classements.
- Art. 7 Les droits d'inscription sont fixés à
36 € par adulte licencié FFM (ou UEM), **46 €** pour les non licenciés, pour le samedi soir et pour les personnes s'inscrivant **avant le 13 avril 2018**.
Une majoration de **10 €** sera appliquée pour les personnes s'inscrivant après cette date.
Les **enfants** de 8 à 12 ans bénéficieront du demi-tarif. Gratuité pour les moins de 8 ans.

L'inscription donne droit aux:

- camping gratuit, pour le week-end (vendredi - lundi midi), au Camping municipal de Eu
- balade avec visite le samedi après-midi. Départ à 14 heures 30
- repas avec animation le samedi soir
- 1 souvenir
- classement de l'étape.

Possibilité de prestations supplémentaires (sur réservations) :

- plateau repas le dimanche midi : **11 €**

Art. 8 Les inscriptions préalables, permettant de bénéficier du tarif préférentiel, devront être adressées **avant le 13 avril 2018** à:

M ou Mme DERRIEN
4 rue des Prés
80460 OUST MAREST
Tel: 03.22.25.94.94
mail : mc.emt@laposte.net

En cas d'impossibilité de respecter ce délai, il est instamment demandé aux responsables des clubs de contacter les organisateurs par téléphone, ceci afin de faciliter leur tâche en permettant d'établir des prévisions quant au nombre de motocyclistes à accueillir.

Les inscriptions prises sur place s'effectueront dans la limite des places disponibles.
Le Moto Club Eu Mers Tréport ne peut garantir la totalité des prestations pour ces derniers inscrits.

Art. 9 La remise des prix aura lieu le samedi soir au cours de la soirée.

Art. 10 Le jury de l'étape sera composé de trois personnes:
- un délégué de la Commission de Tourisme FFM
- un délégué de la Ligue de Normandie
- un délégué du MC Eu Mers Tréport.

Art. 11 Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement FFM de Tourisme.

Art. 12 La participation à ce rassemblement étant acceptée comme telle par les participants volontaires, ceux-ci restent responsables de leurs actes et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident dont ils seraient responsables.
Toutefois, le Moto Club Eu Mers Tréport sera couvert par la police d'assurance responsabilité civile incluse dans son affiliation FFM.

Art. 13 En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et des officiels.
Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il ne puisse être réclamé d'indemnité.
La présentation du permis de conduire et de l'attestation d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur les lieux de la manifestation.
En aucun cas, les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.
Les participants qui ne seront pas présents à la manifestation, ne pourront prétendre à des indemnités.

MOTO CLUB EU MERS TREPORT

BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE

à retourner avant le 13 avril 2018 à: M ou Mme DERRIEN
 4 rue des Prés
 80460 OUST MAREST

Moto Club : _____

Code FFM : _____

Adresse : _____

Ligue : _____

Responsable sur les lieux du rassemblement : _____

Adresse et n° tel : _____

Adresse mail : _____

	NOM	Prénom	N° licence	Pilote	Passager	Samedi soir 36 € / 46€	Dimanche midi 11 €	Hôtel ou Camping
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier du rassemblement des 28 et 29 avril 2018 et s'engagent à le respecter.

Ci-joint la somme de : € x =
 à l'ordre du M.C.E.M.T. € x =
 € x =
 Total :

IBAN : FR76 1830 6000 4703 4002 4700 015
 BIC : AGRIFRPP883